

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal 1002 Lausanne

Lausanne, le 10 novembre 2022

Résolution de Mme Françoise Piron du 4 octobre 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Olivier Marmy : « Le chantier de la gare à quai »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 4 octobre 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Olivier Marmy « « Le chantier de la gare à quai », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Françoise Piron :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure auprès des CFF et de l'OFT que l'agenda prévu soit respecté et informe au minimum tous les 6 mois le Conseil communal de l'avancement des travaux ».

## Réponse de la Municipalité

La Municipalité maintient et poursuit son engagement afin de s'assurer auprès des Chemins de fer fédéraux et de l'Office fédéral des transports que l'agenda validé par le comité de pilotage de l'agrandissement de la gare de Lausanne soit respecté.

La Municipalité informera le Conseil communal de l'avancement des travaux au minimum tous les six mois et lui fera part de l'avancement du dossier de manière idoine lorsque la situation le requierera, à l'instar de la communication de la directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture lors de la séance du Conseil communal, le 11 octobre 2022.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod Le secrétaire Simon Affolter

Secrétariat municipal place de la Palud 2 -- case postale 6904 -- 1002 Lausanne municipalite@lausanne.ch